



Rapport de gestion sur les comptes consolidés IFRS 2023 du Groupe CPH

Préambule

2023 fut l'année de la confirmation de la hausse des taux des Banques centrales : automne 2023, les taux de la Banque américaine atteignaient 5,50% et ceux de la Banque centrale européenne 4 % (venant respectivement de 0,25% et -0,50% en période Covid 2020-21-22). Les marchés anticipent maintenant de fortes baisses, reste à savoir quand ? Nos deux banquiers centraux sont sur le mode « pause », après avoir combattu l'inflation élevée en augmentant les taux d'intérêts, ce qui a conduit à une baisse généralisée de la demande et donc un ralentissement de l'économie. La situation économique est cependant très différente aux Etats-Unis par rapport à l'Europe : pour 2023, la croissance y fut de 2,4% pour 0,6% chez nous avec l'Allemagne en récession. Bref, la période de l'argent gratuit est révolue et la production de crédits logement est en forte baisse. Nous assistons donc à un retournement sur le marché immobilier après une décennie de forte hausse : en 2023, les prix réels des logements, c'est-à-dire les prix ajustés de l'inflation, sont en baisse. Les prix nominaux sont eux en légère hausse mais l'inflation fut de près de 10%. Les transactions sont aussi en chute libre car les propriétaires ne sont pas prêts à vendre leur logement, sachant qu'ils doivent financer leur nouvelle acquisition à des taux d'intérêts beaucoup plus élevés.

2024 devrait voir un retour à la normale de la courbe des taux actuellement inversée où sur les marchés, on emprunte à 3,70% à un an mais à 2,75 % à 10 ans. Sans parler de la volonté de la BCE de ne plus être le dernier acheteur des dettes publiques sur le marché secondaire mais de drastiquement réduire son bilan après une agressivité de croissance hors-norme pendant la période Covid.

Sur le plan des valorisations des actions, les marchés furent difficiles jusqu'à octobre, date où les banquiers centraux annoncèrent la fin du cycle de hausse et des baisses à venir en 2024, baisses toujours favorables aux valorisations d'actifs financiers. On ne peut que se réjouir de revenir dans un marché où ce sera la qualité des équipes de gestion qui l'emportera sur des données macro-économiques de marché. 2023 fut une année très difficile pour les start-ups car les levées de fonds d'argent frais furent quasi inexistantes.

Pour la maison CPH, ce fut aussi une année de transition où une nouvelle équipe de direction est en train de se mettre en place pour 2024+ afin de pérenniser le modèle de Banque locale de proximité, organisée sous forme de coopérative et avec une logique Brick&Click.

Les variations commentées dans le présent rapport de gestion se basent sur les chiffres non retraités de l'exercice précédent.



Faits saillants de l'année 2023

Les chiffres clés de l'année 2023 sont les suivants :

- Pied de bilan consolidé de 3.268,7 MEUR en baisse de 6,7 MEUR (- 0,20 %) par rapport à fin 2022 avec du côté actif, la hausse des actifs financiers au coût amorti essentiellement des prêts à terme compensée par la baisse de valeur des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (SIR essentiellement) et du côté passif, la baisse des passifs financiers au coût amorti essentiellement des dettes envers la clientèle compensée par la hausse de la réserve consolidée ;
- Quasi-stagnation de nos encours totaux débit/crédit clientèle bancaire à 5.080 MEUR (+ 0,6 %), loin de notre objectif de croissance organique de 5 %. La croissance de 29 MEUR d'encours clientèle se fait, de manière déséquilibrée pour + 91 MEUR grâce à l'activité crédits et - 60 MEUR par les dépôts, ce qui fait augmenter notre ratio « loan/deposit » à 81,50% ;
- Marge d'intérêts et produit net bancaire à un niveau toujours confortable : respectivement 52,7 MEUR contre 48,0 MEUR (+ 4,7 MEUR par rapport à fin 2022) et 66,5 MEUR contre 70,9 MEUR (-4,4 MEUR par rapport à fin 2022) ;
- Bénéfice consolidé net confortable, malgré la guerre en Ukraine et le ralentissement de l'activité en crédits hypothécaires, de 18,1 MEUR (-7,6 MEUR par rapport à fin 2022) ;
- Résultat global (OCI) de + 29,6 MEUR en forte augmentation par rapport à 2022 ;
- Ratio de solvabilité consolidé BGAAP très confortable et en hausse de 22,3 % à 23,3 % ;
- Capitaux propres en augmentation à 428,9 MEUR (soit +30,0 MEUR par rapport à fin 2022).

Le périmètre de consolidation du Groupe CPH se présente comme suit au 31 décembre 2023 : SC Agréée Banque CPH (maison mère), SA CPH Life (filiale à 100 % intégrée globalement), SA Mandats et Participations (filiale à 99,99 % intégrée globalement). Vu la taille réduite des filiales, les comptes consolidés sont largement influencés par les chiffres de la maison mère, la Banque CPH.

Analyse de l'évolution du bilan

Les capitaux propres IFRS au 31 décembre 2023 s'élèvent à 428,9 MEUR et sont en hausse de 30,0 MEUR ou + 7,5 % par rapport au 31 décembre 2022 (398,9 MEUR). La solvabilité reste très confortable. Ces capitaux propres sont supérieurs de 32,1 MEUR par rapport aux capitaux propres consolidés au sens large selon les principes comptables belges. Ces capitaux propres sont en hausse essentiellement due aux réserves consolidées (+32,5 MEUR).

Le total du bilan du groupe CPH passe de 3.275,4 MEUR à 3.268,7 MEUR soit une légère baisse de 6,7 MEUR ou -0,20 %.



Le poste *Trésorerie, comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue* est en baisse de 43,8 MEUR à 33,0 MEUR suite essentiellement à la baisse du compte courant auprès de la BCE.

Les *actifs financiers détenus à des fins de négociation* sont en baisse de 0,5 MEUR et se composent de la revalorisation de nos IRS.

Les *actifs financiers à la juste valeur par résultat* s'établissent à 22,2 MEUR et sont en baisse de 6,1 MEUR suite à la performance défavorable sur l'année de nos OPVCM.

Le portefeuille *d'actifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres* à 295,8 MEUR est en baisse de 14,8 MEUR suite à la dévalorisation de nos positions SIR/Equity associée à des échéances du portefeuille obligataire.

Les *actifs financiers au coût amorti* s'élèvent à 2.857,4 MEUR en hausse de 55,5 MEUR par rapport à fin 2022 suite essentiellement à la hausse des prêts clientèle (+ 92,9 MEUR) partiellement compensée par la baisse de notre portefeuille titres pour 42,7 MEUR (essentiellement une baisse des billets de trésorerie).

En tant qu'investisseur « buy and hold », le CPH a historiquement réemployé son excédent de ressources dans un portefeuille important mais très granulaire et diversifié. L'idée reste de conserver ces valeurs et de générer ainsi des revenus et dividendes récurrents de l'ordre de 10 MEUR.

Dans ce contexte, la Banque reste toutefois confiante que les corrections de valeurs observées fin 2023 sur ce portefeuille et impactant de manière significative notamment nos positions SIR/Equity devraient rester temporaires.

Le métier crédits à la consommation s'est légèrement repris : la production atteint 115,50 MEUR (+17,2 MEUR / + 17 %).

Comme pour le secteur bancaire belge dans son ensemble, l'année 2023 est toutefois une année très difficile pour le métier octroi de crédits surtout la production en crédits hypothécaires vu un marché immobilier difficile et des taux élevés.

La production de CPH-Logement a atteint 183,2 MEUR en 2023 en forte baisse de 46,2 % pour 340,9 MEUR en 2022, 298,5 MEUR en 2021, 287,4 MEUR en 2020, 300,6 MEUR en 2019, 308,6 MEUR en 2018 mais 433,1 MEUR en 2015.

La production de CPH-Invest est aussi en baisse mais une moindre mesure à 90,0 MEUR en 2023 pour 97,4 MEUR en 2022, 70,7 MEUR en 2021, 60,6 MEUR en 2020, 58,45 MEUR en 2019 et 89,6 MEUR en 2016.

En production nette, déduction faite des remboursements anticipés et refinancements internes en forte baisse, nous atteignons en 2023 une production Logement de 174,8 MEUR contre 300,9 MEUR en 2022, 147 MEUR en 2021, 146 MEUR en 2020, 162,2 MEUR en 2019, 194,2 MEUR en 2018 et 269,4 MEUR en 2017, et une production Invest de 94,1 MEUR



contre 59,2 MEUR en 2021, 48,3 MEUR en 2020, 40,5 MEUR en 2019, 54,8 MEUR en 2018, 69,6 MEUR en 2017 et 82,1 MEUR en 2016.

Nos encours CPH Logement augmentent à 1.737,2 MEUR (+ 31 MEUR/ + 1,8 %) ainsi que nos encours Invest à 320,0 MEUR (+ 39,0 MEUR/+ 13,9 %).

Hors réassurance et dotation exceptionnelle de 1,0 MEUR pour le dossier Air Belgium, le loss ratio de notre activité crédit clientèle reste très bon, à hauteur de -0,03 % en 2023 (0,672 MEUR de dotations de réductions de valeur pour des encours hors assurance-crédit de 2.174,4 MEUR) à comparer avec + 0,03 % en 2022, - 0,01 % en 2021, - 0,11% en 2020, - 0,02 % en 2019, - 0,09 % en 2018, - 0,06 % en 2017 et - 0,05 % en 2016. Avec Air Belgium, le loss ratio s'établit à -0,08 %.

Nous maintenons donc de très faibles « loss ratio » et nos NPL (« Non Performing Loans ») restent très bas et en baisse à 28,14 MEUR soit 1,22 % de nos encours clientèle, ratio identique à un an plus tôt.

Les *immobilisations corporelles* sont stables à 42,9 MEUR fin 2023 contre 43,4 MEUR fin 2022.

Les *immobilisations incorporelles* sont en diminution de 545,0 KEUR ou de -15,9 % suite aux amortissements.

Nous avons globalement investi 2,4 MEUR (contre 6,6 MEUR en 2022) dont 0,6 MEUR dans la rénovation de nos bâtiments et 1,5 MEUR dans notre informatique (« hardware et software »). Ces investissements ont permis de renforcer à nouveau le niveau de sécurité et de résistance de notre infrastructure informatique aux potentiels incidents techniques et de poursuivre notre progression au niveau de la digitalisation de nos métiers.

Au niveau du passif du bilan (côté des ressources), les *passifs financiers évalués au coût amorti* s'élèvent à 2.770,2 MEUR en baisse de 40,6 MEUR ou -1,4 % par rapport à fin 2022. Cette diminution, du côté des ressources, provient essentiellement de la diminution des dettes envers la clientèle (-56,6 MEUR) essentiellement des carnets de dépôts et des comptes à vue, compensé par une hausse des dépôts terme. Les titres de créances émis, soit les bons de caisse, sont en augmentation. Une forte concurrence existe sur les dépôts clientèle encore renforcée par l'émission fin 2023 du bon d'état à un an avec précompte mobilier de 15 %. La Banque CPH a mieux résisté que le secteur à ce niveau.

Les autres passifs financiers en forte diminution sont attribuables aux lots à compenser.

Les *passifs financiers détenus à des fins de négociation* sont en augmentation de 0,3 MEUR à 3,2 MEUR. Cette augmentation est due principalement à la revalorisation de nos positions IRS.

Les *provisions* augmentent de 2,3 MEUR à 35,3 MEUR suite aux éléments suivants :

- Une diminution de 1,4 MEUR dans le cadre de la provision pour différentiel de taux liée au « long term incentive - LTI » (IAS 19) et de la sous-couverture de notre plan de pension (IAS 19) suite à des gains actuariels liés aux hypothèses de hausse des taux ;
- La hausse des provisions techniques (référentiel IFRS 17) dans le cadre de l'activité d'assurances vie à hauteur de 0,5 MEUR ;
- L'augmentation des factures à recevoir +3,1 MEUR.

Les *passifs d'impôts*, à hauteur de 17,4 MEUR sont en hausse (+1,6 MEUR). Ils se composent notamment des impôts différés passifs sur la revalorisation des positions du portefeuille et sur les excédents d'amortissement comptabilisés.

Les *autres passifs* sont en baisse de 2,6 MEUR à 11,4 MEUR et résultent essentiellement de la provision pour futur LTI plus basse que le montant liquidé en 2023 pour mise en paiement du LTI 2022.

Au niveau prudentiel, les activités d'assurance et bancaires continuent à faire l'objet d'un contrôle sur une base « stand alone » et aucun reporting prudentiel sur base consolidée n'est adressé aux services de la BNB.

Pour son pôle bancaire, la Banque CPH continue à disposer de marges très confortables sur l'ensemble de ses ratios bancaires dont celui de **solvabilité** (méthode standard) à **22,63 %** contre 21,71 % fin 2022 et de liquidité. Notre leverage ratio est de 11,87 % (contre 11,60 %) soit bien au-dessus du minimum de 3 %. La Banque présente donc des ratios très solides.

Sous Solvency II, le Solvency Capital Requirement (SCR) s'établit à 10.435 KEUR au 31 décembre 2023 contre 9.827 KEUR au 31 décembre 2022. L'actif net économique sous Solvency II s'établit à 34.573 KEUR au 31 décembre 2023. Après dividende, les fonds propres éligibles sont donc de 32.573 KEUR contre 28.712 KEUR au 31 décembre 2022. L'excédent des fonds propres économiques par rapport aux exigences sous Solvency II s'élève donc à 22.138 KEUR fin 2023 contre 18.885 KEUR fin 2022. Ce bilan économique fait donc apparaître des fonds propres très confortables et largement en excédent par rapport aux exigences Solvency II.

Le **ratio Solvency II**, toujours très confortable, s'établit à **312,16 %** fin 2023 contre 292,18 % fin 2022.

Analyse de l'évolution des résultats

Nos produits d'intérêts atteignent 75,5 MEUR (+ 19,3 MEUR) tandis que nos charges d'intérêts s'élèvent à 22,9 MEUR (- 14,6 MEUR) dont 3,7 MEUR pour la taxe bancaire de 0,13 %. La marge d'intermédiation atteint donc 52,7 MEUR en 2023 contre 48,0 MEUR en 2022.

Au 02/01/2023, les taux de nos carnets de dépôts étaient de 0,20 % + 0,80 %. Avec effet au 01/09/2023 jusqu'au 01/01/2024 et dans le contexte de hausse des taux, ils ont été portés à 1,00 % + 0,50 %. Depuis le 1/1/2024, ils ont à nouveau été augmentés et portés à 0,60 % + 1,50 % soit 2,10 % au total. Depuis le 15 janvier 2024, nous respectons pleinement le





nouveau protocole et proposons 1 carnets de catégorie A et 2 carnets de catégorie C réservés à des catégorie d'âge spécifique et avec pricing attractif.

Les *résultats nets sur commissions* sont négatifs à hauteur de 1,2 MEUR, en légère hausse par rapport à 2022 suite à la hausse des commissions payées sur les moyens de paiement.

Les *dividendes* sont en hausse de 0,4 MEUR et sont essentiellement ceux perçus sur nos investissements en SIR.

En 2023, les *résultats nets des opérations financières* sont négatifs à hauteur de 2,0 MEUR suite à une perte sur le portefeuille titres.

Les *résultats sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation*, négatifs à hauteur de 3,7 MEUR, proviennent essentiellement de l'impact lié à la revalorisation des IRS au 31 décembre 2023 (-2,1 MEUR). En 2022, cette revalorisation était positive à hauteur de 10,9 MEUR.

Les *résultats sur actifs et passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultats* sont positifs à hauteur de 1,5 MEUR fin 2023 suite aux bonnes performances de nos OPVCM. Ils étaient négatifs à hauteur de 6,6 MEUR fin 2022 suite à la baisse de valeurs de nos OPCVM et deals conditionnels.

Les *autres produits opérationnels* sont en baisse de 227 KEUR et proviennent essentiellement des primes d'assurances soldes restant dus en hausse (+ 0,8 MEUR) générées par l'activité de CPH Life pour 8,9 MEUR. Ce poste se compose également de récupérations de frais et clauses pénales auprès de la clientèle, du compte de pertes et profits avec Atradius et de divers revenus locatifs.

Les *autres charges opérationnelles* sont en légère augmentation à 216 KEUR et proviennent essentiellement des sinistres nets de réassurance en assurances vie.

Au vu des évolutions décrites ci-avant, le *produit net bancaire* consolidé s'établit à 66,5 MEUR fin 2023 contre 70,9 MEUR fin 2022, en baisse de 6,2 % ou 4,4 MEUR.

Les *dépenses de personnel* sont stables à 20,5 MEUR dont 3,7 MEUR dans le cadre de la constitution du nouvel LTI.

Les *dépenses générales et administratives* sont en hausse de 52,9 % ou 5,6 MEUR à 16,1 MEUR suite au passage du Comité de direction sous statut indépendant, à la constitution d'une provision pour indemnité de sortie et une augmentation des taxes bancaires.

Au total, nous payons donc 6,4 MEUR en 2023 contre 5,2 MEUR en 2022 de taxes bancaires alors que nous n'avons jamais coûté un Euro à notre pays !

Comme les chiffres le prouvent, sur une longue période, la croissance des frais généraux est un sujet permanent de préoccupation de la direction et la campagne de contrôle de ces coûts fait clairement partie des objectifs chaque année : le coût des rémunérations croît avec les

anticipations de l'activité pondéré des gains de productivité, l'inflation et les augmentations barémiques tandis que les autres frais administratifs sont gelés en termes réels donc ne croissent qu'avec l'inflation à périmètre constant. Nous sommes persuadés que la pérennité du modèle CPH passe par une structure de coûts parmi la plus compétitive du marché, surtout vu la conjoncture future digitalisée.

Si on exclut l'effet LTI, notre ratio frais généraux sur produit net bancaire (« cost income ratio ») atteint 49,6 % en 2023 contre 41,0% en 2022 et bien en-dessous de l'objectif à long terme de 60 % et des ratios du secteur.

Les *amortissements* sont stables à 3,3 MEUR. Historiquement, ces amortissements étaient beaucoup plus réduits qu'en « Belgian GAAP » suite à l'amortissement des immeubles d'exploitation sur 50 ans en normes IFRS mais l'écart va en diminuant, certains investissements étant complètement amortis en BGAAP.

Les dotations aux *provisions* s'établissent à 2,4 MEUR contre 2,7 MEUR un an plus tôt soit une baisse de 0,3 MEUR. Nous actons une reprise sur la provision pour différentiel de taux (IAS 19) pour 1,0 MEUR vu la baisse du rendement LTI observée en moyenne sur les 8 dernières années. Les provisions techniques CPH Life IFRS 17 sont en augmentation de 1,1 MEUR.

Nous actons des dotations de dépréciations sur actifs financiers non évalués à la juste valeur par le compte de résultats—prêts et créances à hauteur de 1,9 MEUR contre une reprise de 0,7 MEUR un an plus tôt. Pour IFRS 9 et pour tenir compte du climat économique difficile, la décision a été prise de continuer à majorer les provisions avec coefficient de 1,25, le risque est peut-être encore devant nous !

Les impôts sont en diminution et s'élèvent à 6,6 MEUR.

Au vu de ce qui précède, le bénéfice net 2023 est en diminution de 29,6 % à 18,1 MEUR contre 25,7 MEUR fin 2022. Ce résultat de notre activité reste confortable surtout dans le contexte actuel.

Le résultat global (OCI), incorporant la réserve de réévaluation sur le portefeuille, s'élève à un bénéfice de 29,6 MEUR contre une perte de 90,1 MEUR un an plus tôt.

La politique d'utilisation d'instruments financiers a été modifiée en 2015 suite à la loi bancaire : nous n'avons plus aucune activité de trading pour compte propre, seuls sont en portefeuille trading les IRS de couverture reclassifiés suite au changement de règles du régulateur. Le FRA conclu en 2022 pour un notionnel de 40 MEUR est venu à échéance fin août 2023.

Nous continuons à gérer un mismatch ALM global pour la Banque de maximum 3 décidé fin des années nonante et confirmé par notre Comité des risques en 2016 avec un CPR de 5 %. Pour l'année 2023, il fut de minimum 2,32, de maximum 2,54. Il s'établit à 2,41 fin 2023 pour 2,33 fin 2022.



En ce qui concerne le risque de prix, il est toujours très limité vu l'activité bancaire de base et le cas échéant, il est géré par le « pricing » de la détérioration du risque crédit des actifs de la Banque.

Les règles d'évaluation IFRS jointes aux comptes consolidés ont été approuvées en Conseil d'administration et validées avec le Commissaire agréé. Elles sont inchangées par rapport à l'an dernier.

Le Comité d'audit facilite l'exercice effectif de la mission de surveillance du Conseil d'administration. Il surveille et contrôle l'activité bancaire en termes d'organisation, de contrôle interne, de bon fonctionnement de l'audit et d'intégrité de l'information financière qui circule et de respect des lois et règlements. Il exerce également un suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le Commissaire agréé. Le Commissaire agréé confirme sur base annuelle au Comité d'audit son indépendance par rapport à la Banque. La majorité des membres du Comité d'audit sont indépendants au sens de l'article 3 83 ° de la loi bancaire et disposent de compétences pointues en matière de comptabilité et d'audit. Ce Comité se réunit en général deux fois l'an.

Le Comité des risques conseille le Conseil d'administration pour les aspects concernant la stratégie et le niveau de tolérance en matière de risques y compris les risques IT, tant actuels que futurs. Il assiste le Conseil d'administration lorsque celui-ci supervise la mise en oeuvre de cette stratégie par le Comité de direction. Il surveille et contrôle le bon fonctionnement de la seconde ligne de contrôle. Ce Comité se réunit en général deux fois l'an.

Honoraires du Commissaire

Contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés

Conformément à l'article 3:65 § 2 du Code des sociétés et des associations, le montant des honoraires du Commissaire établi par l'Assemblée générale des actionnaires du 26 avril 2022 s'établit à 110.000 EUR hors TVA, index et frais par an pour CPH Banque SC Agréée et 25.000 EUR hors TVA, index et frais par an pour la filiale CPH Life SA. Pour l'année 2023, le Commissaire a facturé un montant de 121.029 EUR HTVA pour CPH Banque SC Agréée et de 28.350 EUR hors TVA pour CPH Life SA.

Prestations exceptionnelles

Il y a eu une prestation exceptionnelle et/ou mission particulière au sens de l'article 3:65 § 3 du Code des sociétés et des associations.

Honoraires :

- Autres missions d'attestation :
 - 1.250 EUR HTVA (test de liquidité article 6 :116 du Code des sociétés et des associations) ;
- Mission de conseils fiscaux : néant.

- Autres missions extérieures à la mission révisoriale : néant

Evènements postérieurs à l'exercice

Il est important de noter que les titres cotés figurant dans le portefeuille sont évalués selon les cours à la date de clôture.

Vu l'instabilité actuelle des marchés financiers dans le contexte de guerre en Ukraine et de courbe inversée des taux, le redressement ou la chute des cours après la clôture constitue un « non-adjusting event ».

Influence sur le développement de la société

Il n'a pas de circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

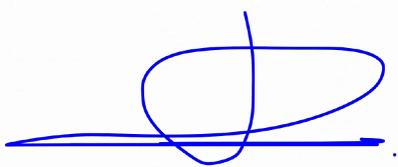
Activités en matière de recherche et développement

Néant.

Existence de succursales

Néant

Tournai, le 12 mars 2024



Mathieu Desmet
Président du Comité de direction



Roland Gillet
Président du Conseil d'administration